DREAL BRETAGNE

Démarche de prospective territoriale sur 3 sites expérimentaux pour une gestion durable du trait de côte en Bretagne

Parc Naturel du Golfe du Morbihan

Compte-rendu de l'Atelier n°1

Vannes, le 13 octobre 2016

1. Liste des personnes présentes

(voir liste d'émargement)

…/…

2. Compte-rendu de l'atelier

Cette 1ere séance d'atelier est introduite par Monsieur Luc Foucault , vice président du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, qui rappelle la volonté du Parc de s'inscrire dans cette démarche , et remercie les participants d'avoir bien voulu se rendre disponible .

Monsieur Dominique Le Roy de la DREAL Bretagne situe le contexte dans lequel la DREAL et les DDTM ont lancé l'appel à manifestation d'intérêt régional qui a permis de retenir 3 territoires littoraux bretons volontaires pour l'expérimentation .

Monsieur Philippe Martin expose les objectifs, le déroulement et la méthode proposée pour cette 1ere séance d'ateliers qui en comprendra 3.

Madame Juliette Herry, expose au nom du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan sa vision et les actions déjà engagée sur son trait de côte.

Monsieur Roland Labeyrie, professeur invité à l'UBS Vannes, membre du GIEC 2004-2008, expose l'état des connaissances sur le changement climatique et en particulier ses conséquences sur le littoral et l'évolution du trait de côte, et ses perspectives pour une gestion durable.

Monsieur Etienne Blandin chef de service à la DDTM du Morbihan expose les conséquences du changement climatique sur le littoral du Morbihan et la manière dont l'État prend en compte les risques de submersion marine et le recul du trait de côte, et termine par la présentation d'une reconstitution en 3D de la tempête Johanna à Gavres le 10 mars 2008.

Suite à un bref échange avec la salle, les participants sont invités à rejoindre les tables disposées pour le travail en groupe dont Monsieur Martin expose les modalités pratiques.

La synthèse exposée par chacun des groupes est résumée ci-après , en reprenant les 4 questions auxquelles ceux-ci étaient invités à répondre.

➔Séquence n°1 : « Partagez-vous le diagnostic ? Si non, pourquoi ? »

Globalement, le diagnostic scientifique est partagé.
Il existe une dichotomie entre le diagnostic global et le diagnostic local où chacun a sa propre appréhension du phénomène.
Une prise de conscience est engagée. Xynthia a permis l'acquisition de références locales.
Les enjeux ne sont pas de même importance selon les secteurs du golfe.
Une inquiétude est exprimée face à la question de la gestion des conséquences.
Des incertitudes demeurent :

- L'ampleur des phénomènes et le temps lors duquel ces phénomènes vont effectivement subvenir ;
- Le manque de lisibilité sur la hauteur d'eau : La problématique est différente si l'eau monte à 50 cm ou à 2 mètres ;
- La méconnaissance des phénomènes d'érosion.

La particularité du golfe est qu'il est moins sensible aux grandes tempêtes que les territoires en front d'océan

Concernant le diagnostic socio-économique,

- l'appréhension de cette problématique est différente selon l'histoire du territoire. Il existe une évolution dans la résilience des populations. La notion du trait de côte est majoritairement liée à la villégiature avec l'arrivée de nouvelles populations. Il existe une différence entre les habitants du front de mer qui sont directement concernés et les habitants du rétro-littoral qui ne se sentent pas concernés.
- la perception de cet enjeu n'est pas la même entre les anciens et les nouveaux résidents. Les nouveaux résidents sont dans l'attente d'investissement pour protéger leur bien. Ils ont une culture marine insuffisante et un risque réel de perte de mémoire existe sur l'évolution et la problématique du trait de côte, ce qui n'est pas le cas des anciens résidents, qui eux, maîtrisent bien cette problématique.
- les élus ont peur du recul du trait de côte, du fait notamment des conséquences sur les activités économiques.

➔Séquence n°2 : « Qui est concerné par les risques littoraux et pourquoi ? »

Les résidents/ habitants/ propriétaires riverains du trait de côte ou des zones basses

- Ils sont victimes d'inondations et de submersions, de tempêtes, de l'érosion. Leurs biens sont menacés ou endommagés ;
- Ils ont des difficultés pour vendre leur bien.

Les activités économiques

- La conchyliculture : il y aura un impact sur les concessions (diminution des espaces de production, perte matérielle, etc.), sur la qualité de l'eau (acidification,…) et sur l'évolution des espèces (huîtres creuses, …).
- Le tourisme : Les infrastructures des activités de plaisance (ports), des hôtels et des restaurants, des zones de loisirs, des chemins de randonnée seront impactés. Les plages diminueront.

- Les commerces en bord de mer, l'agriculture et les campings subiront une diminution de leur surface (par inondation/ submersion, salinisation des sols, etc.). L'élevage sera affecté sur certains endroits (sur la commune de Séné par exemple.
- La pêche à pieds et les paludiers : l'estran vaseux devrait diminuer.
- La pêche : la qualité de l''eau et les espèces seront concernées.

Les usagers du sentier du littoral

- Ils utilisent le sentier côtier

Les élus et les collectivités locales :

- Les collectivités concernées sont les communes, l'EPCI, le département et la région ;
- Les élus sont des acteurs clés par rapport à cette problématique dont les enjeux seront de plus en plus importants : si les risques ne sont pas pris en compte, notamment dans l'autorisation des permis de construire, ils peuvent être sujet à contentieux ;
- Ils ont la responsabilité de mettre en place les dispositifs de prévention et de protection (PCS, PPR, etc.), en adaptant les PLU à ces nouveau dispositifs. Mais une question se pose : Quand déclencher l'alerte ?
- Ils prennent en charge la gestion du réseau d'assainissement, des eaux pluviales, de la voirie, des parkings, etc.
- Ils ont la charge de la gestion du littoral, de la gestion des marais

Les services techniques :

- Ils s'occupent des demandes d'aide des administrés qui sont croissantes
- Ils apportent des réponses techniques dans la gestion de crise (déviation, gestion des eaux pluviales, etc.)

Les services de l'État :

- Ils participent à l'autorisation des permis de construire

Les associations

- Ce sont des structures adaptées pour mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population locale

Les organismes de conservation du patrimoine

- Le conservatoire du littoral gère des espaces naturels
- Les acteurs de la conservation du patrimoine historique agissent pour protéger les monuments emblématiques

Les compagnies d'assurance

- Elles sont des partenaires incontournables

Les infrastructures :

- Les stations d'épuration et les postes de relevage : ils sont plutôt dans les points bas, il y a donc un risque sanitaire
- Des routes peuvent être inondées

L'eau potable :

- Des risques de salinisation des nappes qui impacteront les réserves d'eau potable et l'eau pour l'agriculture, notamment dans l'arrière-pays

La biodiversité et les espaces naturels :

- Certains espaces, notamment les cordons dunaires risquent de disparaitre

Les zones basses rétro-littorales:

- Elles sont sujettes à des inondations/ submersions

Certaines iles du Golfe du Morbihan :

- Fragmentation des iles, comme l'ile de Boëd ou l'ile d'Arz

Les plages :

- Quid de la disparition des plages et de l'impact sur le tourisme

➔Séquence n°3 : « Qui a les leviers pour agir et comment ? »

Les scientifiques et les médias :

- Ils ont un rôle d'information et de diffusion des connaissances sur cette problématique

Les collectivités locales :

- Une montée en puissance de l'intercommunalité sur ce sujet s'exerce suite à la récente loi MAPTAM et au transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI ;
- Les élus doivent être convaincus et courageux pour initier une stratégie sur le long terme. Il leur est difficile de résister aux pressions de leurs administrés, surtout quand cela peut avoir un impact sur les finances publiques : A l'exemple de Carnac, les propriétaires immobiliers des zones inondées peuvent faire pression pour ne plus payer les taxes foncières et d'habitation sur la partie rez-de-chaussée de leur maison.
- C'est aux élus d'impulser des politiques de prévention et d'anticipation en identifiant des zones de replis et en mettant en place des règles d'urbanisme idoines
- Ils sont également en charge de la gestion du risque lors des événements et de la mise en place des solutions
- Ils sont responsables des réseaux d'assainissement, de la voirie, des parkings publics, des réseaux d'eaux pluviales
- Il leur faudra construire des ports à sec en recul du trait de côte
- Ils devront porter à connaissance ce risque et être pédagogue
- L'Europe, la région, le département, les communautés de communes et les communes ont des leviers financiers pour gérer ce risque

Les propriétaires immobiliers, les habitants/ citoyens :

- Il existe de grosses inégalités entre les propriétaires riches qui font eux-mêmes leur aménagement souvent non conforme à la règlementation locale, et les propriétaires pauvres qui attendent les décisions de la puissance publique
- Ils doivent gérer leur assainissement individuel
- La question suivante se pose : Faut-il faire payer les travaux d'aménagement aux utilisateurs ?
- La plupart des résidents en zones basses sont en zone NDS, ils ne peuvent donc rien faire…

Les professionnels :

- Les acteurs économiques se mobilisent eux-mêmes pour poursuivre et/ ou transmettre leurs activités
- Ils devront réaliser des aménagements adaptés

Les architectes et les urbanistes :

- Ils doivent concevoir des bâtiments adaptés

L'Agence de l'eau :

- Il est nécessaire d'aller au-delà de la qualité des eaux en intégrant la gestion du trait de côte et la gestion hydraulique

Les compagnies d'assurance

- Des recherches sont en cours pour évaluer les enjeux sur cette problématique et les modalités d'assurance pour couvrir les risques induits

Nécessité de définir une stratégie, et un pilote, mais qui paye ?

- Il y a un emboîtement des décisions et des réglementations qui sont multiples et à différentes échelles : l'Europe, l'Etat et les déclinaisons locales
- Il est nécessaire de réaliser un important travail de sensibilisation et de pédagogie à destination des populations locales
    - En évitant le déni de réalité et en instaurant une éducation à la citoyenneté face au manque de civisme
    - Un travail de définition de l'intérêt général est nécessaire sur ces questions de risques
    - Une concertation est nécessaire entre les acteurs locaux, les citoyens, les associations, les organisations professionnelles (chambres consulaires, …), les scientifiques
- Il faut s'adapter au recul du trait de côte en s'appuyant sur une approche coût/ bénéfice et sur des expérimentations qui testent des aménagements possibles
- Il est nécessaire de définir une véritable stratégie, à l'exemple des Pays Bas, en instaurant différentes zones géographiques selon une priorisation :
    - Des zones plus denses qui seront nécessairement à protéger (batardeaux, sacs de sable, etc.), en intégrant les risques de la vie quotidienne (maison sur pilotis à l'exemple de Hambourg, prises électriques en hauteur, etc.) et en réalisant des aménagements spécifiques par anticipation pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, les infrastructures (revêtement, …). Ceci permet de limiter les risques sanitaires.
    - Des zones de replis inscrites dans le PLU (pour les habitations, les commerces, les zones d'activités économiques, les parcs conchylicoles, les zones nautiques, les campings, etc.). l'utilisation du droit de préemption par les collectivités locales a été citée par certains participants. D'autres ont évoqué la possibilité d'achat des maisons menacées par l'Etat.
- Il serait important de créer une structure unique en intégrant la gestion du trait de côte dans l'ensemble des thématiques de l'eau
- Mais qui paye ?

Clôture de l'atelier 1

L'ensemble des productions des groupes seront analysées par IDEA Recherche. Elles serviront notamment à la préparation des scénarios qui seront débattus lors de l' atelier n°2

Prochain atelier n°2

Il aura comme objectif de discuter de différents scénarios , en évaluant leurs conséquences
rendez vous est pris pour le **vendredi 2 décembre de 14h à 17h.**
Le lieu sera précisé dans l'invitation.